



MJC
PALENTE

TARIFS VACANCES TOUSSAINT 2024

TARIF	AVEC REPAS	QF entre 0 et 800 €* QF entre 801 et 1500 €	QF entre 1501 € et 2500 €	QF > à 2500 €	Non allocataire CAF	
LA SEMAINE DE 5 JOURS DU LUNDI 21 AU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024	Accueil de loisirs	66,00 €	86,00 €	96,00 €	107,00 €	130,00 €
	Supplément garderie	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
LA SEMAINE DE 4 JOURS DU LUNDI 28 AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024	Accueil de loisirs	52,80 €	68,80 €	76,80 €	85,60 €	104,00 €
	Stage équitation	117,60 €	133,60 €	142,40 €	151,20 €	169,60 €
	Supplément garderie	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

TARIF	SANS REPAS	QF entre 0 et 800 €* QF entre 801 et 1500 €	QF entre 1501 € et 2500 €	QF > à 2500 €	allocataire CAF	
LA SEMAINE DE 5 JOURS DU LUNDI 21 AU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024	Accueil de loisirs	43,00 €	63,00 €	73,00 €	84,00 €	107,00 €
	Supplément garderie	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
LA SEMAINE DE 4 JOURS DU LUNDI 28 AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024	Accueil de loisirs	34,40 €	50,40 €	58,40 €	67,20 €	85,60 €
	Supplément garderie	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Ces tarifs sont calculés avec les Aides aux Temps Libres (ATL) CAF du Doubs déduites. Pour les Bisontins, **une aide supplémentaire sous forme de tickets loisirs allant de 1,50 € à 5,50 € par jour** peut être attribuée pour les familles bénéficiant d'un QF entre 0 € et 1000 €. Cette aide est attribuée pour toute inscription avec repas dans la limite de 20 jours par an. Vous renseigner au secrétariat, un formulaire vous sera transmis. L'accueil de loisirs Équitation est proposé uniquement avec repas.

ATTENTION : pas de garderie pour les accueils de loisirs Équitation. Inscription close le jeudi midi pour la semaine suivante. Les changements de stages ne seront pas acceptés

Nos tarifs sont calculés hors adhésion à la MJC Palente. Montant de l'adhésion annuelle : 7 € individuelle / 20 € famille.
Validité de l'adhésion 2024-2025 du 2 septembre 2024 au 31 août 2025.

M J C PALENTE INFOS & TARIFS

INSCRIPTIONS AU SECRÉTARIAT DE LA MJC PALENTE A PARTIR DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

- Lundi et mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45
 - Mercredi de 8h30 à 18h sans interruption
- Jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 - Samedi : de 9h à 12h

ATTENTION ! L'inscription à un accueil de loisirs est close au secrétariat le jeudi précédant le début du-dit accueil.

■ A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION* :

- Carnet de santé de l'enfant - Attestation de QF de la CAF ou MSA

■ HORAIRES D'ACCUEIL & DÉPART AVEC REPAS

- Accueil le matin de 8h30 à 10h - Départ l'après-midi de 17h à 18h

■ HORAIRES D'ACCUEIL & DÉPART SANS REPAS

- Accueil le matin de 8h30 à 10h et l'après-midi de 13h15 à 13h45
- Départ le matin de 11h30 à 11h45 et l'après-midi de 17h à 18h

■ GARDERIE de 7h30 à 8h30

- Centres agréés SDJES, Agrément ANCV (chèques vacances, coupon sports), Aides financières acceptées (CAF, Mairie, CE,...)

** Tout dossier incomplet et sans règlement ne sera pas accepté*



MJC PALENTE

24, rue des Roses - 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.41.80

e-mail : mjcpalente.secretariat@gmail.com

Site internet : www.mjc-palente.fr

facebook : [mjcpalente](https://www.facebook.com/mjcpalente) / Instagram : [mjcpalente](https://www.instagram.com/mjcpalente)





FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

ATTENTION ! Cette fiche n'est valable que pour la MJC PALENTE

**A remplir complètement. Joindre obligatoirement :
attestation de QF de la CAF ou MSA (si allocataire)**

NOM & Prénom de l'enfant : **Sexe :** M F

Né(e) le :/...../..... **N° Allocataire C.A.F. :**

C.A.F. d'appartenance : C.A.F. du DOUBS Autre C.A.F. :

Régime alimentaire : Classique Sans viande Sans viande de porc

L'enfant sait-il nager ? OUI NON **Piscine autorisée ?** OUI NON

Pendant les activités, j'autorise le personnel de l'association à photographier et/ou à filmer mon enfant pour la création de souvenirs et d'archives OUI NON

J'autorise l'association à utiliser ces supports pour sa promotion et son information (presse et journaux locaux, nouveaux médias, affiches...) OUI NON

PARENTS DE L'ENFANT : Mère : Responsable de l'enfant Père : Responsable de l'enfant

- Nom & Prénom de la mère :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

..... Tél. domicile/Portable :

E-mail :

- Nom & Prénom du père :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

..... Tél. domicile/Portable :

E-mail :

Famille : Couple Monoparentale Recomposée Famille d'accueil

NOM & ADRESSE DES EMPLOYEURS :

- Nom & adresse de l'employeur de la mère :

..... Tél travail :

- Nom & adresse de l'employeur du père :

..... Tél travail :

Personne à joindre en cas d'urgence (Nom+tél) :

.....

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités OUI NON

Si NON, nom de la ou des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant :

- Nom & Prénom : **Lien de parenté :**

Adresse : **Tél. :**

- Nom & Prénom : **Lien de parenté :**

Adresse : **Tél. :**

Fait à :

le/...../..... **Signature :**

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA MJC PALENTE

⚠ Attention ! Cette fiche n'est valable que pour la MJC Palente
à déposer au secrétariat de la MJC ou à retourner par courrier à :
 MJC Palente - 24, rue des Roses - 25000 Besançon

ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Je soussigné, Mme/M.....désire inscrire mon enfant
/mes enfants à un ou plusieurs stages :

(en fonction des places disponibles)

Nom et prénom de/des enfant(s)	Code	Repas ?	Tarif
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€
.....	<input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> SR€

+ garderie à partir de 7h30 avec supplément : 5 € par semaine et par enfant€
 + adhésion MJC Palente : - 16 ans : 7 € / + 16 ans : 10 € / famille : 20 €€

TOTAL :€

Je règle le montant global de.....€ correspondant au frais d'inscription pour les vacances :

en espèces par chèque par carte bancaire par chèques vacances ou coupons sport

Le...../...../..... Signature :

L'inscription à un stage ou à un séjour ne sera définitive qu'après versement du montant total de la cotisation. Tout stage ou séjour annulé par l'association fera l'objet d'un remboursement total pour l'adhérent (hors frais de gestion). Tout stage ou séjour annulé du fait de l'adhérent + de 10 jours avant le démarrage fera l'objet d'un remboursement de la cotisation (adhésion et frais de gestion restant dus). Tout stage ou séjour annulé par l'adhérent - de 10 jours avant le démarrage ne fera l'objet d'AUCUN remboursement ni avoir. Tout stage ou séjour annulé par l'adhérent pour raison médicale fera l'objet d'un avoir (moins frais de gestion) valable 1 an et non remboursable sur présentation d'un justificatif médical.

Les informations recueillies sont nécessaires à la prise en compte de votre adhésion à la MJC Palente. Elles sont également indispensables pour que votre inscription ou celle de votre enfant à une activité proposée par la MJC Palente soit validée. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la MJC Palente : mjcpalente.secretariat@gmail.com

EN COCHANT CETTE CASE, J'ACCEPTÉ QUE LES INFORMATIONS SAISIES SOIENT EXPLOITÉES DANS LE CADRE DE MON INSCRIPTION OU DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON



1. L'ENFANT :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE : Garçon Fille CLASSE :

DATE ET LIEU DU SEJOUR :

2. RESPONSABLES DE L'ENFANT :

NOM : PRENOM :

Adresse :

N° de tel :/...../...../...../..... N° de tel pro :/...../...../...../.....

NOM : PRENOM :

Adresse :

N° de tel :/...../...../...../..... N° de tel pro :/...../...../...../.....

Garde de l'enfant : Conjointe Mère Père Partagée Jugement en cours Autre
Si un jugement est en cours avec une interdiction de prendre l'enfant, merci de nous faire parvenir la copie du jugement.
Pour tout changement de coordonnées merci de nous avertir dès que possible !

3. PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT :

NOM : PRENOM :

N° de tel :/...../...../...../..... Lien avec l'enfant :

NOM : PRENOM :

N° de tel :/...../...../...../..... Lien avec l'enfant :

NOM : PRENOM :

N° de tel :/...../...../...../..... Lien avec l'enfant :

Le cas échéant, personne non autorisée à venir chercher l'enfant :

4. DÉPART SEUL :

J'autorise mon enfant à sortir seul de l'accueil de loisirs (à partir de 6 ans) :

Oui à 17h Oui à 18h NON

5. AUTORISATIONS :

J'autorise la prise de photo, de vidéos et d'enregistrement de la voix dans le cadre des activités ou des projets de l'accueil de loisirs. La diffusion est uniquement aux familles des enfants de l'accueil de loisirs. OUI NON

J'autorise la prise de vue et de la voix ainsi que la publication des prises dans le cadre de la promotion des activités sur les réseaux sociaux, affiches... OUI NON

6. INFORMATIONS MÉDICALES & IMPORTANTES

Régime alimentaire : Sans porc Sans viande

Allergies : Alimentaire Médicamenteuse Autres...

Précisez :

A-t-il un PAI (Projet d'accueil individualisé) ? OUI NON

Si oui, il faut impérativement nous le fournir afin d'avoir la conduite à tenir.

A-t-il une reconnaissance MDPH ? OUI NON

Doit-il suivre un traitement, ou a-t-il un protocole d'urgence ? OUI NON

Si oui, lequel ?

Toute prise de médicaments doit être fournie avec une ordonnance ou certificat du médecin de moins de 3 mois.

Autres recommandations utiles de la part des enfants :

.....
.....

7. VACCINATIONS :

Mon enfant est à jour dans ses vaccinations : OUI NON

Joindre une copie des vaccinations à jour des enfants est OBLIGATOIRE !

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :/...../..... Signature du responsable légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires à la prise en compte de votre adhésion à la MJC Palente. Elles sont également indispensables pour que votre inscription ou celle de votre enfant à une activité proposée par la MJC Palente soit validée. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la MJC Palente : mjcpalente.secretariat@gmail.com

Cette fiche sera conservée pour une durée d'une année civile. Elle peut être modifiée au besoin durant cette période.

EN COCHANT CETTE CASE, J'ACCEPTÉ QUE LES INFORMATIONS SAISIES SOIENT EXPLOITÉES DANS LE CADRE DE MON INSCRIPTION OU DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT.





REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Bienvenue à l'accueil de loisirs de la MJC PALENTE. Nous sommes ravis d'accueillir vos enfants dans un environnement sûr, stimulant et enrichissant où ils peuvent s'épanouir et s'amuser.

Afin d'assurer une expérience positive pour tous, nous vous prions de prendre connaissance des règles suivantes :

1. Inscription et documents requis

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire sont à retirer à l'accueil de la MJC Palente ou à télécharger sur le site internet de l'association. La famille remplit **obligatoirement** ce dossier d'inscription qui est à renouveler chaque année.

Le dossier est à remettre exclusivement à l'accueil de la MJC Palente accompagné de la photocopie des vaccins à jour mentionnant le nom de l'enfant, de la copie de l'attestation d'assurance, et le coupon d'approbation du présent règlement intérieur par la famille.

Tous les enfants doivent être inscrits avant de fréquenter l'accueil de loisirs (mercredis / vacances scolaires). Les formulaires d'inscriptions doivent être dûment remplis et tous les documents nécessaires doivent être fournis en amont, y compris les informations médicales et les coordonnées d'urgence.

Les informations doivent être exactes et mises à jour en cas de changement.

2. Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h00.

Il ouvre dans un premier temps de 7h30 à 8h30 **si inscription à l'accueil du matin**.

Ensuite l'accueil est possible de 8h30 à 10h00 de manière échelonnée (sauf exception prévue à l'avance pour arriver plus tard).

Sur le temps de midi il est possible de récupérer votre enfant à 11h45 et de le ramener à partir de 13h45

Le soir vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

Il se peut que les horaires soient modifiés lors des périodes d'affluences en raison de la mise en place de 2 services, une information sera transmise à tous les parents dès le premier jour.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs doivent être respectés, aucun enfant ne peut être accueilli en dehors des heures prévues à cet effet. Jusqu'à l'accueil par nos équipes, l'enfant reste sous la responsabilité des parents.

Veillez récupérer vos enfants dans les plages horaires convenues ce qui nous permet de garantir leur sécurité, et de ne pas perturber l'organisation des activités ou du fonctionnement global de la structure.

Des exceptions sont possibles sous réserve d'être prévenu le matin au plus tard lors de l'arrivée de l'enfant et d'une décharge de responsabilité conformément remplie et signée par le responsable légal de l'enfant lors du départ.

3. Assurances

La MJC Palente a souscrit une assurance de Responsabilité Civile auprès de la compagnie SMACL. Les familles doivent souscrire une assurance de Responsabilité Civile et Individuelle Accident au nom de l'enfant pour toutes les activités extrascolaires et fournir une attestation à l'accueil de loisirs.

4. Communication

La communication avec les parents nous tenant à cœur nous essayons d'être le plus ouvert et transparent possible. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, préoccupation ou mise à jour concernant votre enfant.

Les informations importantes sont transmises aux parents par le biais d'affichage au sein de l'accueil, par mail ou sms. En cas d'urgence les parents sont appelés immédiatement.

Pour contacter la responsable du centre éducatif et loisirs vous pouvez :

Envoyer un mail à mjcpalente.educatifloisirs@gmail.com

Téléphoner au : 03.81.80.81.47 ou au 07.49.01.98.76

Pour contacter le secrétariat vous pouvez :

Envoyer un mail à : mjcpalente.secretariat@gmail.com

Téléphoner au : 03.81.80.41.80

5. Santé et bien-être

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes contagieux, veuillez ne pas l'amener à l'accueil de loisirs pour prévenir toute propagation des maladies.

En cas de prise de médicaments réguliers ou d'allergies, veuillez en informer le personnel de l'accueil de loisirs **et fournir une trousse médicamenteuse clairement étiquetées avec le nom et prénom de l'enfant, ainsi que l'ordonnance** ou le PAI (projet d'accueil individualisé) avec la conduite à tenir en cas de soucis. L'équipe pédagogique n'administrera aucun médicament sans ordonnance.

Pour toute information médicale concernant votre enfant il est important d'en informer sur site les directeurs/trices en début d'année scolaire pour les mercredis, et à chaque début de vacances scolaires.

Les petites blessures sont soignées au centre par le personnel encadrant, un journal d'infirmier est tenu à jour pour rendre compte de tout acte. Pour les blessures plus importantes les parents sont prévenus immédiatement afin de prendre l'enfant en charge, pour les blessures « graves » (coups à la tête, malaise..) l'équipe est en devoir d'appeler les urgences et d'assurer avec les urgences le

transfert à l'hôpital tout en prévenant la famille pour qu'elle prenne le relais. Aucun mineur ne peut être transféré aux urgences sans adultes.

6. Droit et devoirs

Droits :

L'enfant fréquentant nos accueils peut prétendre à :

- Etre accueilli dans de bonnes conditions et dans un environnement sécurisé ;
- Etre respecté par ses camarades et le personnel d'encadrement ;
- S'exprimer et signaler à l'équipe ce qui l'inquiète.
- Participer à des activités ludiques et apprenantes.
- Avoir le choix et être libre de ne pas faire.

Devoirs :

Chaque enfant fréquentant l'accueil doit :

- Se conformer aux règles de vie de l'accueil ;
- Respecter ses camarades, le personnel de service et encadrants,
- Ne pas quitter les locaux sans autorisation,

Chaque parent s'engage à :

- Appuyer l'autorité et le respect des règles mis en place par l'équipe d'animation ;
- Respecter les équipes et avoir un langage et comportement adéquats ;
- Respecter le règlement mis en place par la structure (horaires, organisations..)

Un règlement est mis en place pour les parents et des règles de vies sont mises en place sur site pour les enfants. Nous attendons à ce que tous les parents et enfants respectent les règles de comportement de l'accueil, y compris le respect des autres, du personnel et du matériel.

Tout comportement inapproprié ou perturbateur sera traité avec sérieux et des mesures appropriées seront prises.

7. Equipements et effets personnels

Veillez marquer clairement tous les effets personnels de votre enfant, y compris les vêtements, sacs à dos, et affaires d'hiver (gants, bonnets...). L'accueil de loisirs n'est pas responsable de la perte ou des dommages causés aux objets personnels.

L'apport de jouets, jeux personnels ou livres est interdit pour éviter toutes dégradations ou vols dont nous déclinons la responsabilité.

Nous fournissons aux enfants un goûter équilibré et identique à chacun, il est donc interdit d'apporter un autre goûter en supplément. Si une partie du goûter n'est pas au goût de l'enfant un substitut peut être proposé en fonction des restes des stocks de goûters précédents (souvent un fruit ou un laitage.).

Nous encourageons les familles à munir leur enfant d'une bouteille d'eau réutilisable quelle que soit la période de l'année, de vêtements appropriés pour les activités sportives, ou manuelles ainsi que des habits adaptés aux conditions météorologiques (casquettes, crème solaire, k-way...)

8. Annulation de stages en période de vacances.

La MJC peut annuler des stages pour diverses raisons (absence de personnel, manque d'inscrits..), un minimum de 5 enfants doivent être inscrits afin de permettre aux enfants un stage de qualité. Si une annulation doit avoir lieu, la MJC Palente s'engage à prévenir les familles au plus vite et à proposer une autre alternative.

9. Tarifs et modalités d'inscriptions et d'annulation

La Caisse d'Allocation Familiales est notre partenaire principal pour le financement des activités extrascolaires.

Les tarifs sont communiqués aux familles via les catalogues BILBOQUET ou Quartier libre pour chacune des périodes. Ils sont appliqués en fonction du Quotient Familial relevé sur « consultation des données de l'allocation par le partenaire » (CDAP)

L'inscription à l'accueil de loisirs ne sera définitive qu'après versement du montant total de la cotisation.

Toute semaine de centre annulée par la MJC Palente fera l'objet d'un remboursement total pour l'adhérent. Toute semaine de centre annulée du fait de l'adhérent + de 10 jours avant le démarrage fera l'objet d'un remboursement de la cotisation (adhésion et frais de gestion restant dus). Toute semaine de centre annulée – de 10 jours avant le démarrage ne fera l'objet d'AUCUN remboursement ni avoir. Toute semaine de centre annulée par l'adhérent pour raison médicale fera l'objet d'un avoir (- les frais de gestion) valable 1 an et non remboursable sur justificatif médical.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre compréhension. En suivant ces règles, nous pouvons garantir une expérience enrichissante et sécurisée pour tous les enfants participant à nos accueils de loisirs. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter notre équipe.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR Accueil de loisirs de la MJC Palente

Je soussigné(e)

Responsable de ou des enfant(s)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à

Le.....

Signature du responsable légal.